

L'apport d'une approche quantitative de l'histoire des migrations: le cas des Grecs en Belgique (1955-1964)

ANASTASIA V. ANTIOCHOS

Doctorante – Université Libre de Bruxelles

L'article qui suit est basé sur des recherches que j'ai réalisées en 2001-2002 dans le cadre de la préparation de mon mémoire de licence (Antiochos, 2003). Celui-ci avait pour objet l'étude d'un aspect particulier de l'histoire de la présence grecque en Belgique: le courant migratoire qui s'est développé, au cours de la période 1955-1964, en direction des différents bassins houillers de notre pays. Les campagnes de recrutement réalisées en Grèce par l'industrie charbonnière belge dans les années 1950 et 1960 ont en effet drainé plus de 20.000 travailleurs. Or, avant 1955, les Grecs formaient en Belgique une communauté comptant à peine quelques centaines d'individus, concentrés essentiellement à Anvers et à Bruxelles. De même, le groupe formé par les Hellènes arrivés dans notre pays après 1965, qu'il s'agisse de réfugiés politiques fuyant le Régime des Colonels ou, plus récemment, de fonctionnaires de l'Union européenne venus travailler à Bruxelles, compte bien moins d'individus que le chiffre de 20.000 cité plus haut (Alexiou, 2004, 297-318). On peut dès lors affirmer que le visage que présente aujourd'hui la communauté belgo-hellénique est en grande partie le résultat du mouvement migratoire dirigé vers les bassins miniers belges qui s'est amorcé il y a maintenant un peu plus de cinquante ans.

Dans ces conditions, on ne sera pas surpris d'apprendre que je ne fus pas la première historienne à me pencher sur l'immigration grecque à destination des houillères belges. Il y a une dizaine d'années, elle avait effectivement déjà fait l'objet d'un travail scientifique, dû à Amalia Alexiou (Alexiou, 1997). Basée essentiellement sur des interviews, sa thèse de doctorat décrit de façon minutieuse et approfondie le parcours d'un échantillon restreint d'anciens mineurs grecs aujourd'hui implantés dans la région liégeoise. Également centré sur le cas du bassin Liège, mon travail s'est nettement démarqué de cette approche méthodologique et heuristique. Plutôt que de retracer le processus d'intégration d'un groupe d'immigrés grecs, j'ai choisi de tenter d'opérer une étude quantitative du fait migratoire hellénique. Dans cet article, je m'efforcerai d'exposer quelques résultats intéressants auxquels je suis parvenue et d'ainsi montrer l'intérêt d'une double approche, qualitative et quantitative, de l'histoire des migrations.

Pour commencer, il me faut dire un mot des sources que j'ai exploitées. En fait, l'optique particulière dans laquelle j'ai décidé de traiter du mouvement migratoire hellénique m'a été suggérée par la découverte de l'existence des archives du Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs (FNROM).¹ D'un abord parfois malaisé – le fonds n'est ni classé ni inventorié –, les premiers contacts avec les archives se sont rapidement révélés prometteurs. À côté de données strictement professionnelles, les papiers du FNROM contiennent effectivement un grand nombre de renseignements d'ordre sociologique concernant la structure de la famille du mineur, son origine sociogéographique, l'activité éventuellement exercée par son épouse, l'existence d'un mariage mixte ou non, son retour éventuel au pays, etc. (Pour une description du contenu du fonds, voir: Gillen, 1998.) Après la mise au point empirique d'une méthode de travail adaptée, j'ai pu isoler un groupe comprenant pas moins de 1.008 travailleurs grecs² (Antiochos, 2003, 6-12), échantillon qui correspond à 29% du total des 3.400 travailleurs hellènes embauchés dans les exploitations minières liégeoises entre 1955 et 1964.³

Évidemment, les archives du FNROM sont fort laconiques et souvent lacunaires. Ce sont des documents administratifs qui ne contiennent que les informations indispensables à la gestion des dossiers de pension de retraite et d'invalidité des anciens mineurs. Toutefois, la consultation de ces documents m'a permis de contribuer de manière assez sensible à la connaissance scientifique de l'histoire de l'immigration houillère grecque en Belgique. L'importance de l'échantillon de travailleurs que j'ai ainsi isolé fait que j'ai pu obtenir des résultats représentatifs de l'ensemble des migrants étudiés.

¹ Depuis 1998, une partie des archives relatives aux caisses wallonnes du FNROM est détenue par l'Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale (IHOES). Malheureusement, certaines catégories de documents n'ont pas été cédées à l'IHOES, faute d'intérêt de la part de cet organisme. Ces archives sont restées en charge de l'INAMI et, depuis la fermeture, fin 2002, des dernières caisses du FNROM encore en activité, elles ne sont en principe plus accessibles aux historiens.

² IHOES, Fonds du FNROM, modèle 34 du charbonnage du Hasard à Micheroux, année 1957; IHOES, Fonds du FNROM, modèle 34 des charbonnages du Hasard à Micheroux et à Cheratte, année 1962; IHOES, Fonds du FNROM, modèle 34 du charbonnage de la Petite Bacnure, année 1957; IHOES, Fonds du FNROM, modèle 34 du charbonnage de Sainte-Marguerite, année 1957; IHOES, Fonds du FNROM, modèle 34 du charbonnage de la Grande Bacnure (siège Gérard Cloes), année 1957.

³ RAH, Fonds de la Fédéchar, liasse 418/553: main-d'œuvre grecque, *Récapitulatifs chiffrés des embauches: années 1955; 1956; 1957; 1958; 1962; 1963 et 1964.*

1. VAGUES MIGRATOIRES, ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Alors que, pour toute la période qui précède 1964, il n'existait aucun chiffre fiable concernant l'origine géographique des personnes émigrant vers la Belgique, j'ai pu observer que la plupart des travailleurs formant mon échantillon provenaient d'un nombre limité de régions de la Grèce, dont l'importance en terme de contribution à l'émigration varie d'ailleurs au cours du temps. L'immigration grecque vers la Belgique a en effet connu deux grandes vagues, la première s'étendant de 1955 à 1958 et la seconde, moins importante, de 1962 à 1964. Le tableau suivant, élaboré à partir des statistiques de recrutement de la Fédéchar montre bien ce phénomène.

Année de recrutement	Nombre d'ouvriers recrutés par la Fédéchar en Grèce
1953	91
1954	0
1955	2.588
1956	2.342
1957	7.801
1958	309
1959	0
1960	0
1961	0
1962	3.516
1963	2.752
1964	611
1965	0
1966	0
1967	0
1968	0
Total	20.010

TABLEAU 1: STATISTIQUES DE RECRUTEMENT DES OUVRIERS GRECS PAR LA FÉDÉCHAR (1953-1968)⁴

⁴ Voir RAH, Fonds de la Fédéchar, liasse 418/553: main-d'œuvre grecque, Récapitulatifs chiffrés des embauches: années 1953; 1954; 1955; 1956; 1957; 1958; 1962; 1963; 1964; 1965; 1966; 1967 et 1968.

Malheureusement, l'Office de statistiques de Grèce n'a publié des chiffres donnant l'origine géographique des migrants que pour l'année 1964. Selon ceux-ci, la contribution la plus importante à l'émigration est le fait de la région de Thrace (Kayser & Thompson, 1964, 217). Or, mes résultats montrent que, durant la première vague, 37% des migrants grecs repérés sont des Macédoniens et que ceux-ci forment encore 30% des effectifs pendant la deuxième vague migratoire. Les Thraces ne les dépassent qu'au cours de la deuxième vague. Ceux-ci constituent alors un tiers de l'effectif total. Les données obtenues sont d'autant plus intéressantes qu'elles montrent qu'entre 1955 et 1958, la Thrace était la province qui contribuait le moins à l'émigration grecque en direction des charbonnages belges (Antiochos, 2003, 50-58). Ces résultats s'expliquent aisément lorsqu'on sait que la Thrace est la région de Grèce où l'agriculture s'est mécanisée le plus tardivement. Le chômage des ruraux n'y est pas devenu massif avant 1960 (Filiás, 1980, 122-123).

Dans les autres régions du pays, la situation était devenue critique dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Grèce se caractérise alors par une extrême parcellisation des terres agricoles. Une exploitation fait en moyenne 3,58 hectares et ne permet pas à une famille de vivre dans des conditions acceptables (Emke-Poulopoulou, 1986, 162). Au même moment, l'introduction de méthodes d'agriculture intensive diminue de manière importante la masse de main-d'œuvre nécessaire au secteur, privant de travail notamment de nombreux ouvriers agricoles. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des émigrés grecs présents dans l'échantillon sont nés dans des zones rurales de la Grèce. On peut observer en effet une sur-représentation des travailleurs d'origine rurale au sein du groupe étudié: alors qu'ils ne forment "que" 53% de la population grecque en 1961 (*Ibid.*, 517), ils constituent plus des trois-quarts du groupe de migrants étudié. Ce phénomène s'explique de deux manières. D'une part, la précarité extrême des conditions de vie qui règne alors dans les campagnes en Grèce, couplée au sous-développement des autres secteurs économiques du pays, a certainement poussé les campagnards à l'émigration. Ceux-ci ne peuvent envisager que deux options pour espérer sortir de la misère: l'exode vers les zones urbaines ou l'émigration. Or, la première solution n'en est pas vraiment une. Le chômage est important dans les grandes villes et les ruraux exilés, très souvent dépourvus de toute qualification, ne sont certainement pas épargnés par le phénomène (Kottis, 1980, 45). D'autre part, en dépouillant une partie des archives de la Fédération des Entreprises charbonnières de Belgique (Fédéchar), nous avons découvert que celle-ci affichait une nette préférence pour la main-d'œuvre issue des zones rurales et qu'elle insistait auprès de son délégué à Athènes, Sakellaris Kokkinos, pour que les campagnes de recrutement soient dirigées en priorité

vers ces régions. Selon l'organisation patronale, une part moindre de ruptures de contrat avait pu être constatée chez les ruraux.⁵

Néanmoins, les migrants grecs n'étaient pas tous de jeunes agriculteurs en mal de travail. Au sein de l'échantillon que j'ai constitué, la moyenne d'âge au moment de l'émigration est relativement élevée – 29,58 ans – alors que, en vertu de l'accord belgo-hellénique, les travailleurs pouvaient être embauchés dès l'âge de 23 ans.⁶ En outre, le dépouillement des 61 dossiers de demande de pension d'invalidité relatifs aux mineurs formant l'échantillon a montré qu'une part importante des migrants semble avoir exercé d'autres professions que celles liées à l'agriculture. Ainsi, malgré le faible développement de l'industrie, près de 40% des migrants ont occupé un emploi dans l'industrie avant de quitter la Grèce. Bien que ce chiffre soit assez peu significatif du fait de la petite taille du sous-échantillon observé ici, ce résultat ne contredit pas l'étude menée par N. Petropoulos sur l'émigration grecque après la Seconde Guerre mondiale. Ce chercheur a constaté que les ouvriers du secteur secondaire se trouvaient sur-représentés parmi les travailleurs grecs qui gagnent les bassins industriels européens dans les années 1950 et 1960: en 1955 ils forment plus de 39% des émigrés alors que, au même moment, l'industrie n'emploie que 22% de la population hellénique (Petropoulos, 1992, 28).

Beaucoup plus marginal, mais cependant très intéressant, est le cas de Monsieur L., ex-employé de banque diplômé de l'Université devenu mineur de fond.⁷ Les archives du FNROM livrent des renseignements instructifs sur ce migrant: d'une part, on peut voir qu'il a rapidement répondu à l'offre de recrutement lancée par la Fédération – il arrive en Belgique dès 1955⁸ – et, d'autre part, on apprend qu'il ne déclare plus aucun emploi en Grèce après 1950⁹, soit peu de temps après la fin de la guerre civile... Le hasard de l'échantillonnage m'a vraisemblablement permis d'isoler ici un cas de migration pour raisons politiques. Certes, de la part d'un universitaire, l'exil vers la Belgique et ses charbonnages constitue de prime abord un choix incongru. Il ne l'est pas si l'on se rappelle qu'il a fallu attendre le début des années 1960 pour que se développe l'immigration hellénique vers la R.F.A. et l'Australie (Hassiotis, 1993, 38-39; Jupp, 2001, 67), que les migrants originaires du Sud de l'Europe n'ont pu entrer au Canada en grand nombre avant 1958 (Hawkins,

⁵ RAH, Fonds de la Fédéchar, liasse 418/552: main-d'œuvre grecque, Le recrutement des travailleurs grecs, document St. 16.008, 04/10/1955, p. 2.

⁶ Accord entre la Belgique et la Grèce concernant l'émigration des travailleurs grecs en Belgique en vue d'être occupés dans les charbonnages, signé à Athènes le 12 juillet 1957, *Moniteur belge*, 17 juin 1977, pp. 8075-8087, art. 1^{ier}, § 4.

⁷ INAMI, Fonds du FNROM, dossier de demande de pension d'invalidité n° 90476.

⁸ IHOES, Fonds du FNROM, carton-compte E223/6354.

⁹ INAMI, Fonds du FNROM, dossier de demande de pension d'invalidité n° 90476.

1988, 58) et que les États-Unis des années 1950 ne représentaient pas la destination idéale pour un sympathisant communiste (ou supposé tel).

Notons enfin que l'établissement de mes statistiques sur le lieu de naissance des immigrés m'a permis de mettre au jour une caractéristique peu connue de l'immigration hellénique en Belgique: un nombre faible, mais non marginal de Grecs nés en diaspora y ont participé. L'échantillon étudié compte ainsi 19 Grecs pontiques, deux Grecs nés en Russie et deux Grecs nés en Roumanie.¹⁰ Dans la mesure où mon échantillon correspond à 5% du total des travailleurs grecs émigrés en Belgique entre 1955 et 1964, on peut estimer qu'environ 400 personnes issues de la diaspora grecque ont été engagées dans les charbonnages de notre pays. Cette réalité aurait pu difficilement être mise en évidence au cours d'une enquête de sociologie ou d'histoire orale. En effet, les chercheurs ont tendance à constituer leurs échantillons de témoins parmi les membres d'associations culturelles helléniques. Or, on imagine assez mal un Grec d'origine russe ou pontique s'inscrire dans une institution de ce genre. Il faut savoir qu'à leur arrivée, ces populations ont été à peu près aussi bien accueillie en Grèce que le seront en France les rapatriés d'Algérie.

2. DE COURTS SÉJOURS DANS LES MINES, DES INVALIDITÉS FRÉQUENTES

Après m'être penchée sur l'origine des Grecs embauchés dans les houillères belges, je me suis logiquement intéressée au déroulement de leur carrière, élément primordial dans le cadre d'une étude consacrée à une immigration de main-d'œuvre. Soumis à des conditions de travail extrêmement pénibles, mal informés de ce qui les attendait dans les mines, témoins et/ou victimes des ravages causés par les accidents et les maladies professionnelles, confrontés à certains moments à un contexte du marché de l'emploi ne laissant pas espérer une reconversion aisée, la très grande majorité des ouvriers grecs quittent la mine bien avant que les cinq années de service au fond – qui leur garantissent l'obtention d'un permis de travail de type A en vertu de l'accord belgo-hellénique – soient accomplies.¹¹ Les archives de la Fédéchar rendent compte de ce phénomène. Les ruptures précoces de contrat sont fréquentes et la Fédération est obligée de rapatrier à ses frais les immigrés qui ont démissionné

¹⁰. Les Grecs pontiques sont les Grecs originaires du Pont (Asie Mineure), dont la plupart ont quitté la Turquie au début du XXe siècle après la guerre gréco-turque de 1919-1922.

¹¹. Accord entre la Belgique et la Grèce concernant l'émigration des travailleurs grecs en Belgique en vue d'être occupés dans les charbonnages, signé à Athènes le 12 juillet 1957, *Moniteur belge*, 17 juin 1977, pp. 8075-8087, art. 4.

mais n'ont pas les moyens de se payer le voyage de retour. Selon ses archives, pour l'ensemble de la période 1953-1966, elle a dû assurer le voyage de retour à pas moins de 5.443 ouvriers grecs qui ont rompu leur contrat de travail avant d'avoir presté une année complète dans les charbonnages.¹² Ce chiffre correspond à plus du quart des 20.000 Grecs embauchés en Belgique durant la période envisagée. Pourtant, il s'agit d'un minimum, qui ne tient pas compte des immigrés qui ont rompu précocement leur contrat mais qui n'ont pas demandé à être rapatriés par la Fédération. L'étude de la carrière des immigrés grecs composant mon échantillon montre encore bien plus nettement l'extrême fréquence des carrières très courtes. Au sein du groupe étudié, 43,4% des travailleurs sont demeurés occupés moins d'un an dans les exploitations minières et 62,70% moins de deux ans. Cet état de fait peut paraître étonnant. Nous aurions pu nous attendre à ce que les migrants soient plus nombreux à poursuivre une carrière de cinq années au moins, de manière à s'assurer l'obtention d'un permis A, leur ouvrant les portes à tout type d'emploi.

Une autre donnée intéressante, qui a pu être mise en évidence, concerne la morbidité liée au travail houiller. J'ai ainsi pu constater que la plupart – 72% – des migrants grecs qui ont travaillé plus de 10 ans dans les houillères ont demandé à bénéficier d'une pension d'invalidité (Antiochos, 2003, 91-92). Le travail minier a littéralement détruit ceux qui y ont consacré leur vie, causant fréquemment, comme le montrent les dossiers d'indemnisation, anthracosilicose, lésions gastriques et/ou problèmes articulaires majeurs.¹³ Dans ces conditions, il n'est guère surprenant qu'une majorité des immigrés grecs aient abandonné un travail aussi ingrat et dangereux, même si cela signifiait pour eux le rapatriement ou une seconde émigration vers l'Allemagne ou les Pays-Bas, pays où ils pouvaient immédiatement travailler dans les industries de surface (Martens, 1976, 117-119).

3. LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Si le moteur de l'immigration grecque était constitué d'hommes adultes embauchés dans les charbonnages, ceux-ci avaient la possibilité de faire bénéficier leur femme du regroupement familial. Étant donné l'âge relativement

¹² RAH, Fonds de la Fédéchar, liasse 418/553: main-d'œuvre grecque, Récapitulatifs chiffrés des rapatriements: années 1953; 1954; 1955; 1956; 1957; 1958; 1962; 1963; 1964; 1965 et 1966.

¹³ Voir par exemple INAMI, Fonds du FNROM, dossier de demande de pension d'invalidité n° 87005, 88410, 89285 et 90889.

élevé auquel les immigrés sont arrivés en Belgique, on ne sera pas étonné d'apprendre que le dépouillement des archives a montré que la majorité d'entre eux, plus précisément 72% des individus, étaient déjà mariés au moment de leur entrée en service dans les mines belges (Antiochos, 2003, 111). Malheureusement, les informations concernant la vie familiale disponibles pour l'ensemble de l'échantillon se limitent à cette donnée: l'état civil lors de l'embauche. C'est assez logique: les épouses et enfants des mineurs n'intéressent le FNROM qu'en tant que personnes à charge du bénéficiaire principal ou en tant que travailleurs susceptibles d'influer sur le revenu du ménage. Ils n'apparaissent donc dans les archives que très fugitivement et on peut affirmer que le corpus heuristique que j'ai exploité est tout à fait insuffisant pour cerner notamment l'immigration féminine hellénique en Belgique dans les années 1950 et 1960 (Antiochos, 2005). Le problème est exactement le même en ce qui concerne les enfants des migrants.

Les seules mentions un peu consistantes concernant les femmes et les enfants des Grecs venus travailler dans les houillères belges apparaissent dans les dossiers de demande de pension d'invalidité déposés par une minorité des migrants: 61 sur les 1.008 que compte mon échantillon. Ces documents livrent malgré tout des renseignements intéressants sur la famille des 61 bénéficiaires du FNROM concernés: le nom, la profession, la date et le lieu de naissance de toutes les personnes composant le ménage.

Le dépouillement de ces dossiers m'a permis de mettre au jour quelques faits intéressants. Tout d'abord, alors que l'âge moyen de l'introduction d'une demande d'indemnisation pour invalidité est de 45 ans, on peut observer que 6 des 61 mineurs concernés sont célibataires. Or, parmi les Grecs demeurés en Grèce, près de 95% des hommes de 45 ans sont mariés. On peut donc supposer que l'émigration a été pour les ouvriers mineurs grecs un frein au mariage ou que les célibataires étaient davantage prêts à émigrer. Au sein de l'échantillon réduit, les mariages postérieurs à l'émigration sont rares: 13 cas. Parmi ceux-ci, on note tout de même 4 mariages mixtes.¹⁴ Même si cela demeure marginal, cela représente tout de même un peu plus de 30% des mariages conclus après l'émigration des époux et on voit que la problématique des mariages mixtes fait partie intégrante de la réalité migratoire. Néanmoins, elle n'est pas évoquée dans la thèse d'A. Alexiou, qui n'a interviewé que des immigrés grecs mariés à des compatriotes. La question des mariages mixtes n'apparaît que lorsque l'historienne interroge des Belgo-hellènes de deuxième génération, nombreux dans son échantillon à avoir épousé des Belges "de souche", consacrant par la naissance de petits-enfants "à moitié belges"

¹⁴. INAMI, Fonds du FNROM, dossiers de demande de pension d'invalidité n^{os} 74742, 76522, 86938 et 92204.

l'existence d'une attache durable liant leurs parents à la Belgique (Alexiou, 1997, 344-345). Encore une fois, on voit que les méthodes de l'histoire orale, qui rendent difficile la constitution d'échantillon non biaisé, impliquent souvent que l'on passe à côté de cas un peu marginaux. La probabilité de voir un couple mixte fréquenter une association culturelle hellénique est bien moindre que si on a affaire à un ménage constitué de deux immigrés grecs.

À l'inverse, les archives que j'ai utilisées ne nous apprennent rien sur tout ce qui relève de l'informel, de l'informel. Ainsi, sur les 55 épouses de mineurs mentionnées dans les dossiers de demande de pension d'invalidité dépouillés, 44 ne déclarent aucune activité professionnelle. Cependant, il ressort des recherches menées par A. Alexiou que l'activité féminine n'était pas rare mais s'exerçait souvent par intermittence et de manière non déclarée. Un nombre non négligeable d'immigrées grecques ont, semble-t-il, travaillé comme femmes de ménage "au noir". À l'inverse, nos archives ne permettent de mettre en évidence que la tenue, par des immigrées grecques, d'emplois déclarés. Dans la plupart des cas repérés, les Grecques sont ouvrières d'usine et travaillaient dans les entreprises textiles de la région verviétoise ou à la Fabrique Nationale d'armes de Herstal. À côté de cela, une part non négligeable des immigrantes hellènes se sont installées comme indépendantes et ont ouvert un commerce d'épicerie ou un restaurant (Antiochos, 2003, 126-130). Ces résultats confirment ceux d'A. Alexiou et ne nous apprennent donc pas grand chose de neuf sur l'activité professionnelle des femmes migrantes grecques.

4. LA BELGIQUE, UNE DESTINATION TEMPORAIRE

Un domaine dans lequel, par contre, mon travail a pu apporter une contribution importante à la connaissance de l'immigration grecque en Belgique est l'étude du devenir des migrants après leur sortie des charbonnages. Les documents exploités pour ce faire sont les dossiers de demande de versement de la "rente du mineur", dont pouvaient bénéficier à 60 ans tous les houilleurs entrés en service avant 1958 et qui étaient restés en poste au moins un an. Introduits par 167 personnes appartenant à mon échantillon de départ, les dossiers mentionnent le lieu de résidence des bénéficiaires au moment de l'introduction de la demande. L'examen de ces archives montre que, si, pour certains Grecs, le travail houiller a été le prélude à un établissement durable dans notre pays, pour une majorité d'entre eux, l'émigration vers notre pays n'a été qu'une étape, précédant le plus

souvent un retour au pays, mais susceptible aussi de représenter, dans de plus rares cas il est vrai, un tremplin vers une autre destination. Le tableau 2 indique le lieu de résidence de 167 bénéficiaires du FNROM à l'âge de 60 ans.

Pays de résidence à 60 ans	Chiffres absolus	Pourcentages en %
Belgique	79	47,30
Grèce	70	41,92
Allemagne	10	5,98
Canada	3	1,80
Australie	2	1,20
France	2	1,20
Suisse	1	0,60
Total	167	100,00

TABLEAU 2: LIEU DE RÉSIDENCE DE 167 OUVRIERS MINEURS GRECS RETRAITÉS APPARTENANT À L'ÉCHANTILLON DE DÉPART¹⁵

La population concernée par les dossiers de rente est spécifique: les immigrés qui ont connu une longue carrière y sont sur-représentés puisque, comme on le sait, plus de 40% des migrants grecs ont abandonné le travail houiller moins d'un an après leur embauche et ne pouvaient donc pas prétendre en bénéficier. Malgré cela, on voit qu'une courte majorité des migrants pris en compte ont finalement quitté la Belgique avant leur retraite. Cela montre que, si l'on veut appréhender le phénomène migratoire dans toute sa complexité, il convient de prendre ses distances avec une conception prégnante, d'inspiration clairement sociologique, qui considère avant tout l'histoire de la présence étrangère comme un récit de la genèse des communautés d'origine étrangère encore présentes sur notre sol. Bien que cette approche apporte indéniablement des résultats qualitativement très intéressants, notamment via l'utilisation des méthodes de l'histoire orale, il ne faut pas perdre de vue qu'elle ne concernent jamais qu'une partie des immigrés, partie d'ailleurs minoritaire dans le cas des Grecs.

¹⁵. Voir INAMI, Fonds du FNROM, dossiers de demande de pension d'invalidité correspondant à l'échantillon de départ.

5. CONCLUSION

Finalement, il apparaît que l'étude quantitative de l'immigration grecque que j'ai menée donne des résultats mitigés. Elle n'a notamment permis d'obtenir que peu de renseignements sur les femmes qui ont suivi leur mari en Belgique. Les documents dépouillés ne livrent que les données laconiques et figées utiles aux employés du FNROM pour le calcul du montant des allocations à verser aux migrants. C'est la grande faiblesse de ma méthode, comparée à celle qu'utilise le chercheur qui décide de se baser sur des interviews. Celui-ci crée ses propres archives et peut donc, par ses questions, influencer sur leur contenu. À l'inverse, ma démarche présente deux avantages notables. D'une part, avec elle, il est possible d'obtenir des résultats pour un grand nombre d'individus. D'autre part, elle permet de construire un échantillon non biaisé de migrants. Les personnes dont j'ai retracé le parcours ne sont pas forcément des Grecs membres d'associations culturelles helléniques. Ce sont des travailleurs choisis de façon aléatoire, qui ne se sont pas forcément implantés en Belgique après y avoir travaillé pendant une grande partie de leur carrière. J'ai ainsi pu découvrir que la grande majorité des Grecs embauchés dans les mines belges entre 1955 et 1964 n'y avaient passé que peu de temps et n'avaient pas contribué à la constitution de la communauté belgo-hellénique présente aujourd'hui sur notre sol. À l'inverse, j'ai pu mettre en évidence l'existence de profils marginaux de migrants – membres de la diaspora pontique, émigrés politiques, Grecs mariés à des Belges – qu'on a peu de chance de trouver parmi les membres d'un quelconque cercle hellénique. Ceci montre bien l'intérêt qu'il y a pour l'historien de l'immigration à combiner les deux approches, qualitative et quantitative. Ce n'est en effet qu'en confrontant mes résultats avec ceux d'A. Alexiou que je suis parvenue à dresser un portrait suffisamment complet de l'immigration hellénique en Belgique et qui apparaît finalement contrasté: phénomène inséré dans un contexte économique-politico-social particulier mais initié par une action individuelle, migration de main-d'œuvre masculine mais drainant vers notre pays un nombre important de femmes et d'enfants grecs, prémices de l'établissement d'une communauté belgo-hellénique pérenne mais, aussi, réalité transitoire qui trouve ses prolongements actuels principalement en Grèce, mais également en Allemagne, au Canada, en Australie, en France ou en Suisse.

ABRÉVIATIONS

Fédéchar	Fédération des Entreprises charbonnières de Belgique
FNROM	Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs
IHOES	Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale
INAMI	Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité
RAH	Rijksarchief Hasselt

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale (IHOES)

1) Fonds du FNROM (non classé et non inventorié):

- fiches biographiques relatives aux 1008 individus constituant notre échantillon;
- cartons-comptes relatifs aux 1008 individus constituant notre échantillon;
- modèle 34 relatif au charbonnage du Hasard à Micheroux, année 1957;
- modèle 34 relatif au charbonnages du Hasard à Micheroux et à Cheratte, année 1962;
- modèle 34 du charbonnage de Sainte-Marguerite, année 1957;
- modèle 34 du charbonnage de la Petite Bacnure, année 1957;
- modèle 34 du charbonnage Gérard Cloes, année 1957.

2) Fonds du charbonnage de la Grande Bacnure, Rapports journaliers d'exploitation, année 1957.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI)

Archives du FNROM, Caisse de Liège (non classées et non inventoriées):

- 61 demandes de pension d'invalidité relatives aux bénéficiaires constituant notre échantillon;
- 121 dossiers de rente relatifs aux bénéficiaires constituant notre échantillon.

Rijksarchief Hasselt (RAH)

Fonds de la Fédéchar:

- liasse 116/3: main-d'œuvre étrangère (la section concernant les ouvriers grecs est vide);
- liasse 128/4: correspondance avec le Bureau d'Athènes;
- liasse 408/466: aumôniers grecs;
- liasse 408/467: assistantes sociales grecques;
- liasses 418/551, 418/552 et 418/553: main-d'œuvre grecque;
- liasse 429/7: correspondance avec les agences de voyage.

Travaux

- ALEXIOU (A.), "L'immigration grecque en Belgique" in: A. Morelli (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, 2004, pp. 297-318.
- ALEXIOU (A.), *La Genèse de la communauté des immigrés grecs dans le bassin de Liège (Belgique-2e moitié du 20e siècle)*, Essai sur le temps comme facteur d'intégration, thèse de doctorat en histoire inédite, ULg., 1997.
- ANTIOCHOS (A.), *L'immigration grecque dans le bassin houiller liégeois. Tentative d'étude quantitative d'une réalité contrastée*, mémoire de licence en histoire inédit, ULB, 2003.
- ANTIOCHOS (A.), "L'invisibilité des migrantes dans les archives 'classiques'. Le cas des femmes grecques", *Sextant. Revue du Groupe interdisciplinaire d'Études sur les Femmes*, 2005, nos. 21-22, pp. 35-40.
- EMKE-POULOPOULOU (I.), *La situation démographique en Grèce. Évolutions, causes, conséquences et perspectives*, Athènes, 1986 (en grec).
- FILIAS (V.), *Facettes de conservation et de changement du système social*, (2 vols.), Athènes, 1980.
- GILLEN (J.), "L'histoire de l'immigration vue à travers les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs", *Brood en Rozen*, 1998, no. 1, pp. 38-45.
- HASSIOTIS (I.), *Histoire de la Diaspora néohellénique*, Athènes, 1993.
- HAWKINS (F.), *Canada and immigration. Public Policy and Public Concern (sde éd.)*, Montréal-Kingston, 1988.
- JUPP (J.) (ed.), *The Australian people: an encyclopedia of the nation, its people and their origins*, New York, 2001.
- KAYSER (B.) & THOMPSON (K.), *Atlas économique et social de la Grèce*, Athènes, 1964.
- KOTTIS (G.H.), *La décentralisation industrielle et le développement régional*, Athènes, 1980 (en grec).
- MARTENS (A.), *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration, 1945-1970*, Louvain, 1976.
- PETROPOULOS (N.), *Programme de recherche sur l'émigration et le retour de la population grecque*, Athènes, 1992 (en grec).

Het belang van een kwantitatieve benadering van de migratiegeschiedenis: Grieken in België (1955-1964)

ANASTASIA V. ANTIOCHOS

SAMENVATTING

Dit artikel zet de meest interessante resultaten van een onderzoek gecentreerd op de migratiestroom uiteen die, tussen 1955 en 1964, meer dan 20.000 Griekse werknemers in de Belgische mijnen heeft gebracht. De originaliteit van de hier voorgelegde studie berust in haar kwantitatief karakter. Zij is, immers, gebaseerd op de raadpleging van de dossiers van ongeveer duizend Griekse immigranten aangesloten bij het Nationale Pensioenfonds voor Mijnwerkers. Naast strikt professionele gegevens, bevatten deze documenten een groot aantal inlichtingen betreffende de structuur van de familie van de mijnwerker, zijn sociaalgeografische oorsprong, de beroepsactiviteit van zijn echtgenote, de nationaliteit van deze, een eventuele terugkeer naar Griekenland, enz.

Het voordeel van deze kwantitatieve benadering van het migratieverschijnsel is tweevoudig. Enerzijds waarborgde de omvang van de steekproef de representativiteit van de verkregen resultaten. Door de verzameling van hoger vermelde gegevens, hebben we een schets van de Griekse emigrant kunnen opstellen. Hij is een plattelander, van iets meer dan vijftig jaar oud, vaak reeds getrouwd, soms vader, die de werkloosheid, de armoede en het gebrek aan infrastructuur vlucht dat in zijn gebied van oorsprong streng optreden. Anderzijds, in tegenstelling tot wat, bijvoorbeeld, bij onderzoeken van mondelinge geschiedenis vaak gebeurt, werd het staal van migranten op wisselvallige wijze geselecteerd. Het zijn niet per se leden van Griekse culturele verenigingen, die zich in België vestigden na er gedurende een groot deel van hun loopbaan gewerkt te hebben. Men heeft aldus kunnen bemerken dat de grote meerderheid van de Grieken die in de Belgische mijnen tussen 1955 en 1964 in dienst werden genomen, er minder dan twee jaar hebben doorgemaakt en niet bijgedragen hebben tot de samenstelling van de huidige Grieks-Belgische gemeenschap. Op dezelfde wijze is het mogelijk geweest de aandacht te vestigen op het bestaan van marginale situaties – leden van de Pontische Diaspora, politieke vluchtelingen, gemengde

huwelijken, latere emigraties naar Amerika –, die moeilijk vast te stellen zijn in een kleine groep migranten.

Niettemin vertoont de uitgevoerde kwantitatieve studie bepaalde leemten. Ze heeft het niet mogelijk gemaakt om voldoende inlichtingen in te winnen over migrerende Griekse vrouwen die hun echtgenoot naar België hebben gevolgd. Deze zijn bijna onzichtbaar in de geraadpleegde archieven en het is begrijpelijk: deze documenten leveren slechts de gegevens die voor de werknemers van het Pensioenfonds nuttig zijn om het bedrag van de uitkeringen van de mijnwerkers te berekenen. Een ander voordeel van dit werk was dus te laten zien dat de historicus er belang bij heeft om kwantitatieve benadering en interviews te combineren.

The importance of a quantitative approach to migration history: the case of the Greeks in Belgium (1955-1964)

ANASTASIA V. ANTIOCHOS

SUMMARY

This article exposes the most interesting results of a research centred on the migratory current which brought, between 1955 and 1964, more than 20,000 Greek workers in the Belgian mines. The originality of our study lies in its quantitative character. It's based, indeed, on the consultation of the files of thousand Greek immigrants affiliated to the Belgian National Fund of Retreat of the Miners (in French: FNROM). Next to strictly professional data, these documents contain a large number of informations concerning the structure of the family of the miner, his birthplace, the possible occupation of his wife, the nationality of this one, a possible return to Greece, etc.

The advantage of this quantitative approach of the migratory phenomenon is double. On one hand, the importance of the sample guarantees the representativeness of the results. The collect of the data listed higher so allowed to draw up a portrait of the Greek migrant. He's a countryman, – a little more than twenty five years old, often already married and sometimes already a father – who flees the unemployment, the poverty and the lack of infrastructures which rage in his region of birth. On the other hand, and on

the contrary to what often happens in oral history inquiries, the sample was selected in a unpredictable way. The considered migrants are affiliated members of the FNROM but are not necessarily still established in Belgium. So, we made an interesting discovery: the great majority of the Greeks engaged in the mines between 1955 and 1964 spent less than two years in Belgium and thus didn't contribute to the constitution of the current Greek-Belgian community. In the same way, it was possible to bring to light the existence of marginal situations – Greeks born in Turkey, politic emigration, marriages with Belgian women, later emigrations to America... –, difficult to perceive in small groups of migrants.

Nevertheless, our quantitative study presents certain gaps. It particularly failed to provide enough information about Greek women who emigrated with their husbands. The female migrants are nearly invisible in the FNROM's archives and that's not surprising: the consulted documents contain only data which could be useful for the FNROM's employees to calculate the amount of the allowances to be paid to the miners. Another interest of this work is thus to show the advantage that there is, for the historian, to combine quantitative approach and interviews.